

Education  
**SUD**  
Guyane

**Alternative  
Libertaire**



ASTIPA



Réseau Éducation  
Sans Frontière  
Guyane

## Communiqué de presse

Le 06 novembre 2014 dernier plusieurs associations et syndicats ( **SUD éducation**, **l'ASTIPA** , **Alternative Libertaire** et **la LDH**) ont interpellé le Conseil général de Guyane sur la non scolarisation de plusieurs dizaines d'enfants en Guyane et notamment dans la commune de Grand Santi suite à des problème de transport scolaire et notamment le coût de ce dernier. ces structures revendiquent ainsi :

- **la gratuité du transport scolaire fluvial pour les élèves devant utiliser ce moyen de transport afin de garantir la gratuité de l'école pour tous et toutes conformément à la loi.**
- **Que le Conseil Général prenne en compte la situation familiale et financière (grande fratrie, faibles revenus) afin de permettre la scolarisation de tous les enfants.**
- **Qu'une aide soit mise en place pour les familles, conformément à votre mission. Et qu'elle soit accessible aux familles.**
- **Le remboursement des frais avancés par les familles qui ont du faire de grands sacrifices pour honorer cette somme importante et pouvoir scolariser leurs enfants .**

Dans les faits plusieurs dizaines d'enfants restent toujours déscolarisés leur famille ne pouvant honorer les frais de transport demandés, situation qui perdure déjà depuis plusieurs années sans qu'aucune mesure ne soit prise.

L'absence de structures sociales et notamment des services sociaux dans de nombreuses communes dont la plupart des communes des fleuves Maroni et Oyapoque et notamment la commune de Grand Santi, handicape lourdement plusieurs familles qui ne peuvent ainsi sortir d'une précarité devenue chronique. Seule la mise en place de la gratuité du transport fluvial et du transport scolaire en général pour tous les jeunes scolarisés éloignés des écoles et autres établissements scolaires pourra permettre le respect de la scolarité pour tous et toutes.

**SUD éducation, l'ASTIPA , Alternative Libertaire Guyane , Le SGEN-CFDT  
et la LDH**